

# SAS LA MANUFACTURE DE BIERES

## Conditions générales de vente

### CGV aux professionnels revendeurs

#### Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société SAS la Manufacture de Bières et de ses clients : entreprises, collectivités et associations dans le cadre de la vente des marchandises suivantes :

- bières
- produits ayant trait à la brasserie (produits dérivés ou autres)

à des fins de revente de la part des clients.

Les clients souhaitant acheter de la bière pour tout autre besoin devra se reporter aux conditions générales de vente aux particuliers.

Toute commande passée à la Manufacture de Bières implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

#### Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues est accessibles depuis la page internet de la SAS la Manufacture de Bières suivante : [www.lamanufacturedebieres.fr/disponibilites/](http://www.lamanufacturedebieres.fr/disponibilites/), ils sont libellés « tarif pro ».

Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes et hors frais de transport. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société SAS la Manufacture de Bières s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

#### Clause n° 3 : Conditionnement

Sauf cas spécifiques indiqués sur le fichier de tarif, les produits de la Manufacture de Bières sont vendus par :

- Unité (fûts pour bière pression)
- Carton de 12 unités (bouteilles de bière de 33cL)
- Carton de 6 unités (bouteilles de bière de 75cL)

#### Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

## **Clause n° 5 : Modalités de paiement**

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par virement bancaire

Le règlement doit être fait au plus tard 30 jours après réception des marchandises.

## **Clause n° 6 : Retard de paiement**

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société SAS la Manufacture de Bières une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

## **Clause n° 7 : Clause résolutoire**

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société SAS la Manufacture de Bières.

## **Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété**

La société SAS la Manufacture de Bières conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société SAS la Manufacture de Bières se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

## **Clause n° 9 : Livraison / expédition / retrait des marchandises**

La Manufacture de Bières réalise sur certaines aires géographiques des tournées de livraisons qui donnent accès à des frais de livraisons réduits, voire peuvent donner accès à des tarifs franco de port.

- Pour les tournées de livraison régulières, le montant de ces frais et conditions de franco sont accessibles depuis la page internet de la SAS la Manufacture de Bières suivante : [www.lamanufacturedebieres.fr/disponibilites/](http://www.lamanufacturedebieres.fr/disponibilites/)
- Pour les tournées de livraison exceptionnelles, le montant de la livraison sera calculé et donné à l'acheteur avant la réalisation de la livraison.

L'acheteur souhaitant se faire livrer lors d'une tournée de livraison de la SAS la Manufacture de Bières pourra se voir informer, avec les tarifs de livraisons, d'un minimum de commande en dessous duquel la commande ne pourra être livrée en direct par la .SAS la Manufacture de Bières.

Pour les clients le souhaitant, La Manufacture de Bières informe par voie électronique les tournées de livraison sur son secteur. Sauf accord contraire entre les parties, les livraisons ne pourront être faites par la SAS la Manufacture de Bières en dehors des tournées.

La livraison peut également se faire par un tiers transporteur choisi par la SAS la Manufacture de Bières, dont la prestation sera refacturée au client sous forme de forfait. Le montant des la prestation est accessible depuis la page internet de la SAS la Manufacture de Bières suivante : [www.lamanufacturedebieres.fr/disponibilites/](http://www.lamanufacturedebieres.fr/disponibilites/) .

Le client peut également mandater un prestataire de son choix pour la livraison, lequel devra prendre rendez-vous auprès de la Manufacture de Bières pour l'enlèvement de la commande.

Enfin, l'acheteur peut choisir de prélever ses marchandises à la brasserie de la Manufacture de Bières, sur rendez-vous.

Le délai de livraison pouvant être donné lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport par des tiers est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison.

## **Clause n° 10 : Disponibilité des produits**

En tant que producteur artisanal, la SAS la Manufacture de Bières a une gamme de bière évolutive.

Aucune pénalité ne pourra être appliquée en cas d'impossibilité de la part de la SAS la Manufacture de Bières de fournir tout ou partie d'une commande.

De plus, la SAS la Manufacture de Bières se réserve le droit de refuser une commande sans justification.

## **Clause n°11 : Force majeure**

La responsabilité de la société SAS la Manufacture de Bières ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

## **Clause n° 12 : Tribunal compétent**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Poitiers.